

2. Quelles sont les fonctions de chaque candidat nommé.
3. Quels sont dans chaque cas les appointements payés.
4. Quelles sont les nouvelles fonctions créées.

168. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 avril 1924,—Etat indiquant:—

1. Combien de soldats rapatriés la Commission du Service civil a nommés (a) depuis le 1er janvier 1922, et (b) avant le 1er janvier 1922.
2. Quelle proportion des nominations faites par la Commission du Service civil du 1er janvier 1919 au 1er janvier 1922, est allée aux soldats rapatriés.
3. Quelle proportion des nominations faites par la Commission du Service civil depuis le 1er janvier 1922, est allée aux soldats rapatriés.

169. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mars 1924,—Etat montrant:—

1. Quelles commissions royales ont été nommées depuis que le gouvernement actuel est entré en fonctions.
2. Combien chaque commission a coûté au pays (a) en rémunération des commissaires, et (b) en dépenses et autres débours.
3. Quelles commissions existent encore aujourd'hui.

170. Le nombre des fonctionnaires et employés fédéraux de toute espèce dans le Territoire du Yukon? Quels sont leurs emplois, appointements, allocations et dépenses? Quelle est la population actuelle du Territoire, son revenu total et la provenance de ce revenu.

171. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 avril 1924,—Etat montrant:—De quelles sommes on a disposées pour développer chacun des ports de Vancouver, Toronto, Montréal et Québec, depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir. Combien on a dépensé sur ces sommes jusqu'ici, pour chacun de ces ports.

172. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 avril 1924,—Copie de tous rapports, recommandations, feuilles, contrats, lettres, télégrammes et autres papiers reçus de sir Henry Thornton, président du National-Canadien, touchant l'exécution de la convention relative au viaduc de Toronto, et copie de toutes les réponses du gouvernement à ce sujet; aussi, copie de toute la correspondance échangée avec le Pacifique-Canadien s'il en est, ou avec la cité de Toronto et la Commission du port de Toronto à ce sujet.

173. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1924,—Relevé indiquant:—

1. Valeur estimée des immeubles que le gouvernement fédéral possède dans (a) la ville de Halifax, et (b) le comté de Halifax, hors de la ville et sous la direction ou le contrôle des départements (1) des Travaux publics, (2) de la Défense nationale, (3) des Postes, (4) du National-Canadien et (5) d'autres départements, respectivement.

2. Depuis la fusion de l'Intercolonial avec le National-Canadien, s'il y a eu changement de l'évaluation des propriétés qui appartenaient anciennement à l'Intercolonial.

3. Dans l'affirmative, quel est ce changement.

4. Si le chemin de fer paye une taxe municipale dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

5. Dans l'affirmative, quelles taxes municipales il paye dans la ville de Halifax et dans le comté.

6. En tant qu'il s'agit de taxe dans la Nouvelle-Ecosse, s'il y a une différence entre l'évaluation et la taxe des propriétés que possédait antérieurement l'Intercolonial, et des propriétés des autres lignes du chemin de fer National-Canadien.